

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
LAC-DU-CERF
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf, convoquée par la secrétaire-trésorière et directrice générale, le lundi 21 décembre 2009, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 18 h 30.

Sont présents et forment quorum :

La mairesse : Pauline Ouimet
et les conseillers : Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis
Jacques de Foy, Raymond Brazeau

Est absent le conseiller Robert Nault.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière/directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30.

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**Résolution n° 363-12-2009
Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Hugo Bondu
et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Traitement des élus pour l'année 2010;
5. Entente salariale et conditions de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale pour l'année 2010;
6. Rémunération forfaitaire pour la conciergerie pour l'année 2010;
7. Allocation – Responsable de la bibliothèque pour l'année 2010;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE

Résolution n° 364-12-2009
Traitement des élus municipaux

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité que les élus municipaux soient rémunérés pour l'année
2010 comme suit :

Maire :

Rémunération :	5 433,68 \$	
Allocation de dépenses :	2 716,84 \$	
	<hr/>	8 150,52 \$

Conseillers :

Rémunération :	1 811,22 \$	
Allocation de dépenses :	905,61 \$	
	<hr/>	2 716,83 \$ X 6 conseillers <u>16 300,98 \$</u>

Total 24 451,50 \$

ADOPTÉE

Résolution n° 365-12-2009
Contrat de travail – Secrétaire-trésorière et directrice générale

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité que la mairesse Pauline Ouimet soit autorisé à signer,
pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, le contrat de travail de la
secrétaire-trésorière et directrice générale avec les nouvelles conditions pour
l'année 2010 et que cette résolution soit annexée audit contrat de travail en
modifiant l'article 9 comme suit :

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Le travail exécuté par la SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE en
dehors des heures régulières de travail, tel que stipulé à l'article 8, est considéré
comme du temps supplémentaire et est repris en congé compensatoire au taux régulier
(100%).

Le total du temps accumulé au 31 décembre 2009 est de 10 h 25.

Le total des congés de maladie accumulés au 31 décembre 2009 est de 371
heures.

Pour l'année 2010, le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et
directrice générale à baisser sa banque de temps accumulé et de congés de
maladie en prenant des journées.

ADOPTÉE

Résolution n° 366-12-2009

Convention pour les travaux de conciergerie – Madame Francine B. St-Louis

Monsieur Bernard St-Louis se retire des délibérations ayant un intérêt dans la question puisque madame Francine B. St-Louis est sa conjointe. Il est 18 h 37.

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse Pauline Ouimet, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, la convention pour les travaux de conciergerie à intervenir entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et madame Francine B. St-Louis pour l'année 2010.

ADOPTÉE

Résolution n° 367-12-2009

Allocation - Responsable de la bibliothèque

Monsieur Bernard St-Louis se retire des délibérations ayant un intérêt dans la question puisque madame Francine B. St-Louis est sa conjointe. Il est 18 h 38.

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité que l'allocation de la responsable de la bibliothèque pour l'année 2010 soit majorée de 3,0 %.

ADOPTÉE

Monsieur Bernard St-Louis reprend part aux délibérations, il est 18 h 39.

Période de questions

Aucune question.

Résolution n° 368-12-2009

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité de lever la séance à 18 h 40.

ADOPTÉE

Pauline Ouimet
maïresse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale